

Faculté des**Affaires Internationales**

25, rue Philippe Lebon – BP 1123
76063 Le Havre Cedex
02.32.74.41.00

Secrétariat administratif**Département LRG**

Bureau AI D103 au 1er étage
02.35.21.72.09

ilco@univ-lehavre.fr

Responsable

Samantha Faubert

Inscription**A partir de fin juin,**

le dossier d'inscription est
téléchargeable sur le site

<http://www.univ-lehavre.fr>

VAE

(Validation des acquis
de l'expérience)

Formation Continue

02.32.74.44.48

Echanges Internationaux

Service des Relations
Internationales (SRI) - Faculté
des Affaires Internationales
RDC - 02.32.74.42.24

Etudiants Etrangers**Aide aux démarches administratives**

Service de la Vie Etudiante
50, rue J.-J. Rousseau
76600 Le Havre
02.32.74.40.35 ou 40.76

**Pour s'informer, s'orienter,
bénéficier d'aide à la recherche
de stage et aux jeunes diplômés****OISEAU - Maison de l'Etudiant**

50 rue J.-J. Rousseau
76600 Le Havre
02.32.74.42.29

Bureau des Stages

02.32.74.41.31

oiseau@univ-lehavre.fr

2012-2017**DOMAINE ARTS, LETTRES ET LANGUES****Diplôme universitaire de langues européennes****Allemand, Espagnol, Italien, Portugais du Brésil****Admission**

- Tout étudiant ayant suivi environ 100 heures de langue (cf. la liste des D.U. de Langues) peut obtenir son D.U. de Langue (D.U.L.). S'il a suivi les cours de langue et de civilisation, il obtiendra son D.U. de Langue et Civilisation (D.U.L.C.).

- Les étudiants de L 1, L 2, L 3 peuvent suivre gratuitement les cours d'une langue romane ou germanique, en s'inscrivant en unité d'ouverture (UO) et obtenir le DUL ou DULC s'ils ont validé les deux semestres.

- Toute personne, non inscrite dans une des filières de la Faculté, peut prendre une inscription en D.U. de langue, dans le niveau qui correspond à sa connaissance de la langue.

Inscription

Les droits d'inscription varient selon le statut de l'étudiant. Les tarifs sont revus chaque année. Il faut se renseigner auprès de la scolarité centrale de l'Université.

La reprise des cours est fixée au 17/09/2012. Les salles seront indiquées sur le tableau d'affichage au département des Langues Romanes et Germaniques (1^{er} étage de la Faculté des Affaires Internationales).

Vous souhaitez entrer en DU de langues européennes, vous pouvez vous inscrire en téléchargeant le [dossier d'inscription](#) (en bas à droite rubrique **documents joints**) sur le site de l'[université](#) du Havre et prendre un rendez-vous.

Langues enseignées

- **Allemand : niveau 4, 5.**
- **Espagnol : niveau 4, 5.**

Les niveaux 4, 5 sont des cours pour confirmés ayant suivi de l'allemand et de l'espagnol depuis le collège ou le lycée. Ils correspondent aux niveaux B2, C1, C2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Ces cours ont lieu sur des créneaux fixes de 17h à 20h le lundi et mardi soir durant 25 semaines (12 au premier semestre et 13 au second) à raison de 4h par semaine (soit 1h30 de communication orale, 1h30 de communication écrite et 1h de civilisation).

Responsable : Sandrine Lascaux (sandrine.lascaux@univ-lehavre.fr)

Tél : 02.32.74.41.64

- **Italien : niveau 1, 2, 3, 4.**

Le premier niveau est destiné aux débutants n'ayant jamais fait d'italien. Les niveaux 1, 2, 3 et 4 correspondent respectivement au niveau A1, A2, B1 et B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Les cours de niveau 1 ont lieu de 18h à 20h le lundi et mardi et pour le niveau 2, de 16h à 18h le lundi et mardi. Pour les niveaux 3 et 4, les créneaux varient en fonction des étudiants.

La formation est répartie sur 25 semaines (12 au premier semestre et 13 au second) à raison de 4h par semaine.

Responsable : Harry Bannais (harry.bannais@univ-lehavre.fr)

Bureau : E208 Tél : 0232744116

- **Portugais du Brésil : niveau 1, 2, 3.**

Le premier niveau est destiné aux débutants n'ayant jamais fait de portugais. Les niveaux 1, 2 et 3 correspondent respectivement au niveau A1, A2 et B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Ces cours ont lieu sur des créneaux fixes de 17h à 19h30 le lundi et mardi soir durant 25 semaines (12 au premier semestre et 13 au second) à raison de 4h par semaine (soit 1h30 de communication orale, 1h30 de communication écrite et 1h de civilisation).

Responsable Susana Bleil (susana.bleil@univ-lehavre.fr) - Tél : 02.32.74.41.10

Organisation de la formation

- La formation s'organise en plusieurs niveaux selon les différentes langues. La progression suit celle fixée par le cadre européen commun de référence pour les langues.

Niveau débutant : initiation à la langue - Niveaux suivants : élargissement des connaissances de bases, lectures de textes simples, conversations simples, lectures de textes spécifiques : langue spécialisée, perfectionnement : apprentissage de langages spécifiques ou disciplinaires.

Le passage d'un niveau à un autre est subordonné à l'obtention du niveau précédent. Toutefois, les étudiants peuvent être autorisés par le directeur du département LRG à s'inscrire directement en niveau 2, 3 ou 4 si la connaissance qu'ils ont de la langue le justifie.

L'enseignement est dispensé par niveau à raison de trois à cinq heures par semaine selon les langues.

Un examen, comprenant un écrit et un oral est organisé pour sanctionner chaque niveau. Une mention (passable, assez bien, bien, très bien) est attribuée aux étudiants qui ont subi avec succès l'examen. Les cours sont organisés à des horaires permettant aux étudiants des différentes composantes de l'Université de les suivre.

Modalités de validation

La note correspondant à la session dite session de juin est la moyenne des notes obtenues au premier semestre (50%) avec la moyenne des notes obtenues au second semestre (50%).

L'étudiant salarié ou assimilé ne passe que les examens finaux de chaque semestre.

L'étudiant n'ayant pas obtenu à la session de juin la moyenne des deux semestres ne repasse en septembre que les matières concernées.

L'étudiant ayant obtenu plus de 10 sur 20 à la moyenne des épreuves de langue des deux semestres obtient le Diplôme d'Université de Langue (D.U.L.) pour la langue choisie.

L'étudiant ayant obtenu plus de 10 sur 20 à la moyenne des épreuves de langue et civilisation des deux semestres obtient le Diplôme d'Université de Langue et Civilisation (D.U.L.C.) pour la langue choisie avec compensation. Si l'étudiant n'obtient pas son D.U.L.C. à cause de ses notes en civilisation, il obtiendra le D.U.L., s'il a réussi les épreuves de langue.

Les mentions « Assez Bien », « Bien », et « Très Bien » lui sont accordées, s'il obtient respectivement 12/20, 14/20 ou 16/20.

L'étudiant ayant obtenu le D.U.L.C. obtient les points bonus prévus par le règlement de l'Université en fonction du cursus suivi.

Attention

L'inscription à cette formation ne donne pas droit :

Au statut étudiant

A la sécurité sociale

Aux bourses

A la carte de séjour